



Vol de marchandise fait par un cadre de l'entreprise

Par **kiki9977**, le **30/05/2013** à **15:38**

bonjour cadre d'un magasin alimentaire pris pour vol avec dépôt de plainte de mon employeur etc ...

il y a eu la restitution de la marchandise
comme cela est la première fois je dois passé au tribunal
a quoi dois je m'attendre ? **merci**

Par **Consuelo**, le **30/05/2013** à **19:13**

Bonjour,
vous devriez prendre un avocat au plus vite!
Le vol est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende. Ces peines sont évidemment un maximum, mais vu les enjeux, il vaut mieux préparer soigneusement votre défense.

Bien cordialement